

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2010

DECEMBRE 2011

Directeur Général, Directeur de publication**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines	Dame DIA
Agent Comptable Particulier (ACP)	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Bineta Mbow GUISSÉ

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Madon AWISSI & Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Samba NDIAYE
4. EMPLOI	Macoumba DIOUF & Marième FALL
5. SANTE	Nalar K. Serge MANEL & Abdou GUEYE
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Samba NDIAYE
9. AGRICULTURE	Moussa THIAM & Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Madiaw DIBO
12. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
13. TRANSPORT	Ousmane DIOP
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mody DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
20. PRIX	Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Le Sénégal s'est doté d'un Programme Sectoriel de la Justice (PSJ) qui s'étale sur une période décennale allant de 2004 à 2013, déclinée en plans d'action triennaux : 2004-2006, 2007-2009 et 2010-2012. Les objectifs fixés dans ce plan visent à réduire les dysfonctionnements de la justice dus dans une certaine mesure à un déficit financier et infrastructurel et de façon plus pressante à un manque de moyens humains et matériels. Néanmoins depuis la mise en œuvre du dit plan, on assiste de plus en plus à un meilleur fonctionnement de l'appareil judiciaire du pays. Pour en savoir plus, il est question dans ce chapitre de présenter le système judiciaire national, d'examiner la partition du budget alloué à la justice, de décrire la population carcérale et d'analyser la situation de l'éducation surveillée et de la protection sociale.

VI.1. PRESENTATION DU SYSTEME JUDICIAIRE NATIONAL

Sur le plan organisationnel, le système judiciaire national regroupe, hormis le Ministère de la Justice et ses différents services, trois types de juridictions.

Juridictions supérieures

Au nombre de quatre (4), les juridictions supérieures sont constituées par :

- ✎ Un Conseil Constitutionnel ;
- ✎ Un Conseil d'Etat ;
- ✎ Une Cour de Cassation ;
- ✎ Une Cour des Comptes.

Juridictions du second degré

Les juridictions du second degré sont au nombre de quatre (04). Il s'agit des Cours d'Appel de Dakar, Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor. Mais seules les Cours d'Appel de Dakar et Kaolack sont fonctionnelles.

Juridictions du premier degré

Ces types de juridictions correspondent aux onze (11) Tribunaux régionaux dont le Tribunal Hors Classe de Dakar. La compétence territoriale de chaque Tribunal régional couvre les limites administratives de la région où il est implanté. Les Tribunaux régionaux sont implantés dans les chefs lieux de onze (11) régions administratives.

Toutefois au niveau départemental, nous avons trente trois (33) Tribunaux départementaux que sont : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque, Thiès, Tivaouane, Mbour, Diourbel, Mbacké, Bambey, Kaolack, Kaffrine, Niour, Fatick, Gossas, Foundiougne, Ziguinchor, Bignona, Oussouye, Kolda, Vélingara, Sédhiou, Tambacounda, Kédougou, Bakel, Louga, Linguère, Kébémér, Saint-Louis, Podor, Dagana, Matam et Kanel.

Par ailleurs, en dehors de ces tribunaux départementaux, il existe onze (11) Tribunaux du travail dont un (1) tribunal dans chacune des onze (11) régions. Cependant, les trois régions nouvellement créées (Kaffrine, Kédougou, Sédhiou) ne disposent pas de tribunal du travail. Le Tribunal du travail est une juridiction spéciale, exclusivement compétente pour les questions liées aux différends individuels résultant de l'établissement des contrats de travail.

VI.2. EXAMEN DU BUDGET ALLOUE A LA JUSTICE POUR L'ANNEE 2010

Le financement du secteur de la justice est soumis au Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) dont l'objectif est de garantir une meilleure allocation et une utilisation rationnelle et efficace des ressources publiques destinées à la réalisation des activités. Le budget alloué à la justice pour l'année 2010 est arrêté à la somme de 25 883 427 660 Francs CFA. Par rapport à 2009 où il était estimé à 26 705 000 000 Francs CFA, le budget de la justice a connu une baisse de 821 572 340 Francs CFA, soit 1,6% en valeur relative.

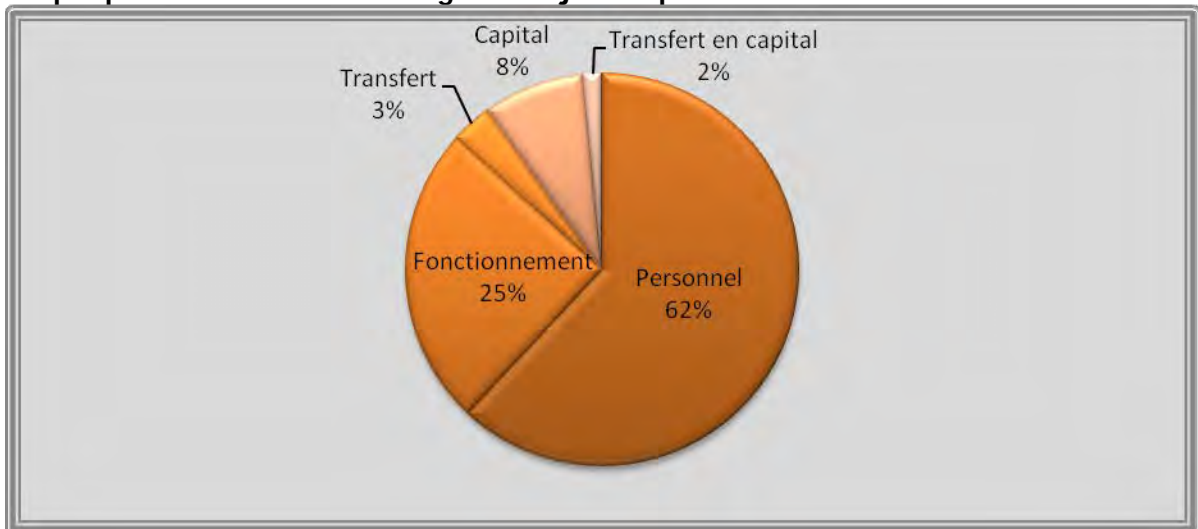
Tableau 6.1 : Répartition du budget de la justice en 2010

Partition du budget	Montant (en F CFA)	En pourcentage (%)
Personnel	16035573660	62,0
Fonctionnement	6412154000	24,8
Transferts	885700000	3,4
Capital	2150000000	8,3
Transfert en capital	400000000	1,5
Total	25883427660	100

Source : Traitement des données de la DAP, 2010

En 2010, la répartition du budget alloué à la justice montre une forte dominance des dépenses en personnel (62%) devant les dépenses de fonctionnement (24,8%), le capital (8,3%) et les transferts (3,4%), comme il apparaît dans le graphique suivant.

Graphique 6.1 : Partition du budget de la justice pour l'année 2010



Source : Traitement des données de la DAP, 2010

VI.3. SITUATION CARCERALE : DES FAITS ET DES CHIFFRES

VI.3.1. PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Les statistiques du **tableau 2** suggèrent que l'effectif du personnel des Surveillants de prison (1398) est très en deçà par rapport aux recommandations des Nations des Unies consignées dans le document intitulé « **Ensemble de Règles Minima pour le Traitement des Détenus** ». En effet, au 31 décembre 2010, l'effectif carcéral s'élève à 7550 détenus, soit un ratio de 1 agent pour 6 détenus au lieu de 1 agent pour 2 détenus selon la norme.

Tableau 6.2 : Effectif du personnel de l'Administration Pénitentiaire

Corps		Homme	Femme	Ensemble
Officier	Magistrat	1	0	1
	Subalterne	1	0	1
Inspecteur		18	0	18
Contrôleur		37	4	41
Commissionné/Contrôleur		8	6	14
Agent administratif		95	14	109
Commissionné/Agent administratif		8	4	12
Surveillant de prison		1225	173	1398
Commissionné/Surveillant de prison		4	4	8
Agent non commissionné		3	1	4
Total		1400	206	1606

Source : DAP, 2010

VI.3.2. DESCRIPTIVE DE LA POPULATION CARCERALE

L'analyse descriptive de la population carcérale permet, d'une part de se faire une idée sur les niveaux et tendances de la criminalité réelle et d'autre part de connaître le profil de la population pénale à travers ses attributs socio-démographiques.

VI.3.2.1. Niveaux et tendances de la population carcérale

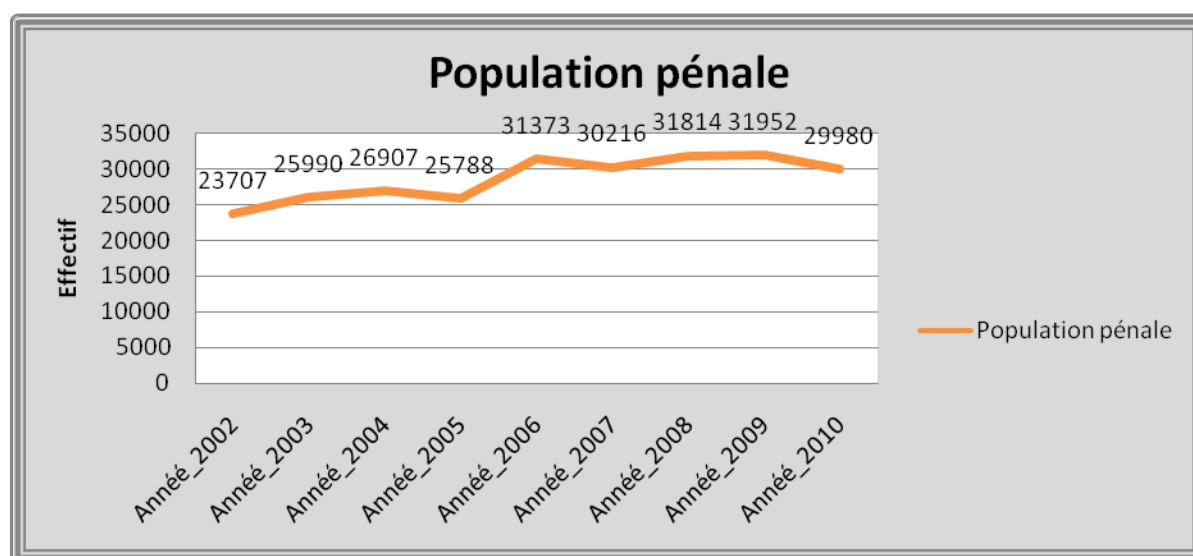
En 2010, le nombre d'individus écroués s'élève à 29980 détenus contre 31952 en 2009, soit une baisse relative de 3,2 points entre les deux dates. Toutefois, il faut noter que depuis l'année 2002, l'évolution de la population pénale affiche une tendance à la hausse qui s'est poursuivie au fil des années, comme l'indique les chiffres du tableau suivant.

Tableau 6.3 : Evolution de la population pénale au cours de la dernière décennie

Population pénale	Années								
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectif carcéral	5273	5789	6552	6833	6417	6363	6487	6894	7550
Ecroués	18434	20201	20355	18955	24956	23853	25327	25058	22430
Total	23707	25990	26907	25788	31373	30216	31814	31952	29980

Source : DAP, 2010

Graphique 6.2 : Evolution des effectifs de la population carcérale



Source : Traitement des données de la DAP, 2010

VI.3.2.2. Profil de la population carcérale

a) Population carcérale par pays d'origine

Pour l'année 2010, le nombre d'étrangers écroués s'élève à 794 individus, dont 759 hommes et 35 femmes provenant de 32 pays, avec une prédominance des ressortissants des pays limitrophes. Parmi les détenus d'origine étrangère incarcérés au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) et Camp pénal ; 44,3% sont de nationalité guinéenne. Les autres détenus sont constitués des Nigériens (19,0%), des Maliens (8,1%), des Ivoiriens (4,3 %), des Gambiens (3,8%), des Bissau Guinéens (3,3%) et des Français (3,3%), comme il ressort dans le tableau suivant.

Tableau 6.4 : Distribution des détenus étrangers selon le pays d'origine

Pays	Effectif	Pourcentage (%)	Moyenne mensuelle
Guinée Conakry	352	44,3	29
Nigéria	151	19,0	13
Niger	7	0,9	1
Côte d'Ivoire	34	4,3	3
Mali	64	8,1	5
Gambie	30	3,8	3
Burkina Faso	4	0,5	0
Sierra Léone	15	1,9	1
Guinée Bissau	26	3,3	2
Maroc	4	0,5	0
Ghana	7	0,9	1
Libéria	18	2,3	12
Cap Vert	2	0,3	0
Cameroun	5	0,6	0
Italie	5	0,6	0
France	26	3,3	2
Mauritanie	11	1,4	1
Centre Afrique	3	0,4	0
Togo	3	0,4	0
Etats Unis	2	0,3	0
Congo	10	1,3	0
Gabon	2	0,3	0
Suisse	1	0,1	0
Pakistan	1	0,1	0
Comores	2	0,3	0
Emirats Arabes –Unis	1	0,1	0
Belgique	1	0,1	0
Bénin	2	0,3	0
Sri-lanka	2	0,3	0
Allemagne	1	0,1	0
Egypte	1	0,1	0
Zambie	1	0,1	0
Total	794	100,0	73

Source : Traitement des données de la DAP, 2010

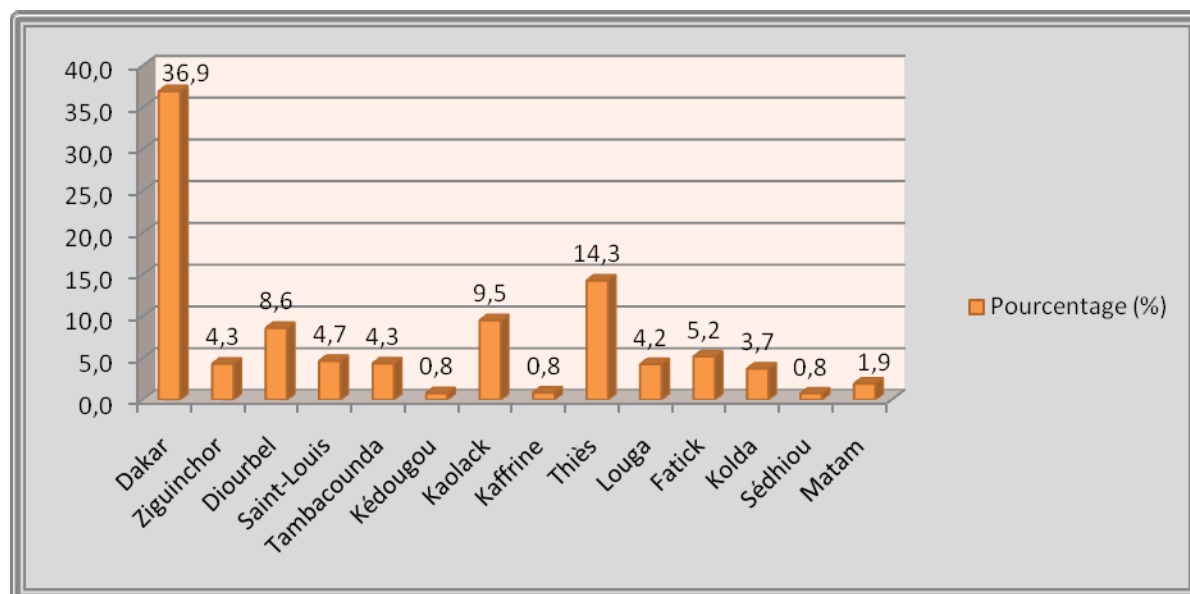
Cet état des faits reflète que ce sont surtout les pays ayant avec le Sénégal des liens tissés par l'histoire et la géographie qui alimentent le plus en détenus les MAC et Camp pénal. Cependant, il faut noter la présence de détenus libériens malgré la faiblesse de leur effectif moyen mensuel. En effet, de 2009 à 2010, leur nombre moyen mensuel a doublé passant de 06 détenus en 2009 à 12 détenus en 2010.

b) Population carcérale par région de résidence

La répartition géographique de la population carcérale fait état d'une distribution des détenus suivant le poids démographique des régions. En effet, on constate que la région de Dakar concentre 36,9% des détenus. Elle est suivie par la région de Thiès

avec 14,3% des détenus, Kaolack 9,5% et Diourbel 8,6%. Les régions de Kédougou, Kaffrine et Sédhiou concentrent chacune moins de 1% des effectifs carcéraux.

Graphique 6.3 : Distribution par région de la population pénale



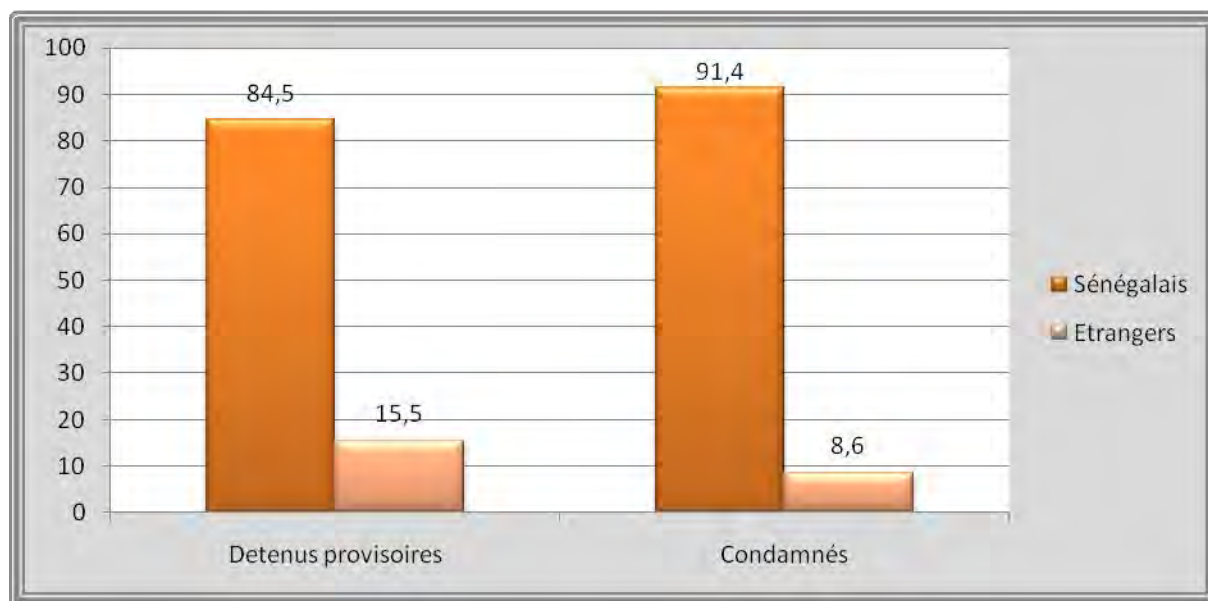
Source : Traitement des données de la DAP, 2010

Au total, en analysant le graphique ci-dessus, on constate que la représentation géographique de la population carcérale est plus élevée dans les zones urbaines en raison de leur poids démographique et de l'activité économique qui s'y développe, comme c'est le cas dans les régions de Dakar, Thiès, Koalack et Diourbel.

c) Population carcérale par nationalité selon le type de détention

Au Sénégal, 88,3% de la population carcérale est constituée de nationaux contre 11,7% d'étrangers. C'est ainsi que parmi les détenus provisoires ; 84,5% sont de nationalité sénégalaise, tandis que les étrangers représentent 15,5%. S'agissant des condamnés, la même tendance s'observe avec 91,4% de sénégalais contre 8,6% d'étrangers, (**voir graphique 6.4**).

Graphique 6.4 : Distribution de la population pénale par nationalité selon le type de détention



Source : Traitement des données de la DAP, 2010

d) Population carcérale par nationalité selon le sexe et le type de détention

La population carcérale compte plus d'hommes que de femmes quelque soit la nationalité. Les hommes comptent au total 94% de la population carcérale dont 40,9% des détenus provisoires et 53,1% des condamnés tandis que les femmes sont au nombre de 3,1% des détenus provisoires et 0,8% des condamnés, soit un total de 4,1% de cette population. Ces dernières représentent de fait une très faible proportion dans la population carcérale d'une manière générale à travers le monde, soit habituellement un pourcentage qui varie entre 2% et 9% de la population carcérale d'un pays, selon le rapport 2009 sur « *La santé des femmes en milieu carcéral* » publié par l'Organisation des Nations Unies pour la lutte contre la Droque et le Crime.

Le reste est constitué de mineurs qui présentent d'ailleurs la même situation. En effet, les mineurs garçons sont relativement plus nombreux que leurs homologues filles. Cette situation dénote que la criminalité au Sénégal est perpétrée dans la plupart des cas par la gente masculine quelque soit la nationalité et le type de détention (**voir tableau 6.5**).

Tableau 6.5 : Répartition de la population pénale par nationalité selon le sexe et le type de détention

Nationalité	Détenus provisoires				Condamnés				Ensemble
	H	F	MG	MF	H	F	MG	MF	
Sénégalais	2471	184	114	4	3488	49	28	-	6338
Etrangers	465	38	4	-	323	8	3	-	841
Total	2936	222	118	4	3811	57	31	-	7179
Pourcentage	40,9	3,1	1,6	0,1	53,1	0,8	0,4	-	100,0

Source : Traitement des données de la DAP, 2010

H= Homme ; F= Femme ; MG= Mineur Garçon ; MF= Mineur Fille

e) Population carcérale par mois selon le sexe et le type de détention

Au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction et Camp pénal, l'effectif moyen mensuel des personnes détenues est passé de 7205 (en 2009) à 7401 (en 2010) individus, soit une augmentation de 196 détenus pour l'année 2010.

Tableau 6.6 : Répartition de l'évolution mensuelle de la population pénale selon le sexe et le type de détention en 2010

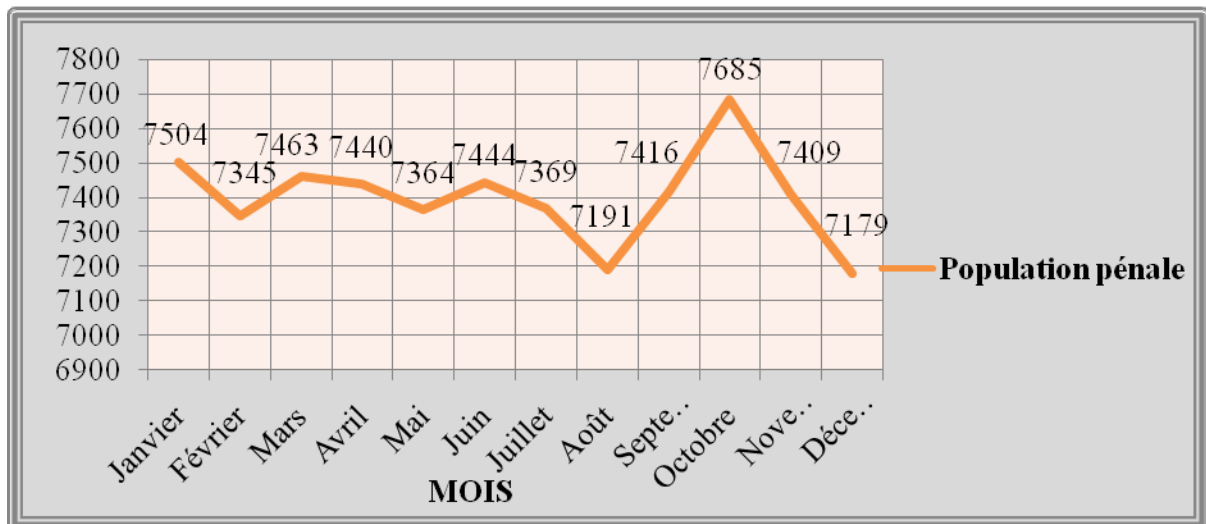
Mois	Détenus provisoires				Condamnés				Total
	H	F	MG	MF	H	F	MG	MF	
Janvier	2743	204	124	1	4328	80	24	-	7504
Février	2682	205	110	-	4245	78	25	-	7345
Mars	2809	219	104	1	4189	113	28	-	7463
Avril	2938	211	114	2	4071	84	20	-	7440
Mai	2766	218	90	2	4176	88	24	-	7364
Juin	2793	206	102	-	4211	102	30	-	7444
Juillet	2656	193	103	1	4268	119	29	-	7369
Août	2641	200	99	1	4116	111	23	-	7191
Septembre	2934	207	109	3	4031	96	36	-	7416
Octobre	2963	223	142	3	4237	88	29	-	7685
Novembre	3011	222	149	-	3933	61	33	-	7409
Décembre	2936	222	118	4	3811	57	31	-	7179
Moyenne mensuelle	2823	211	114	2	4135	90	28	-	7401

Source : Traitement des données de la DAP, 2010

H= Homme ; F= Femme ; MG= Mineur Garçon ; MF= Mineur Fille

Les effectifs mensuels de la population carcérale suivent une évolution en dents de scie. En effet, on observe des pics durant les mois de Janvier, Mars, Juin et Octobre coïncidant le plus souvent aux périodes de congés scolaires (**graphique 5**). Par ailleurs, la majorité de cette population carcérale composée de 3150 détenus provisoires et 4253 condamnés est constituée d'individus de sexe masculin quelque soit le type de détention.

Graphique 6.5 : Evolution des effectifs mensuels de la population pénale en 2010

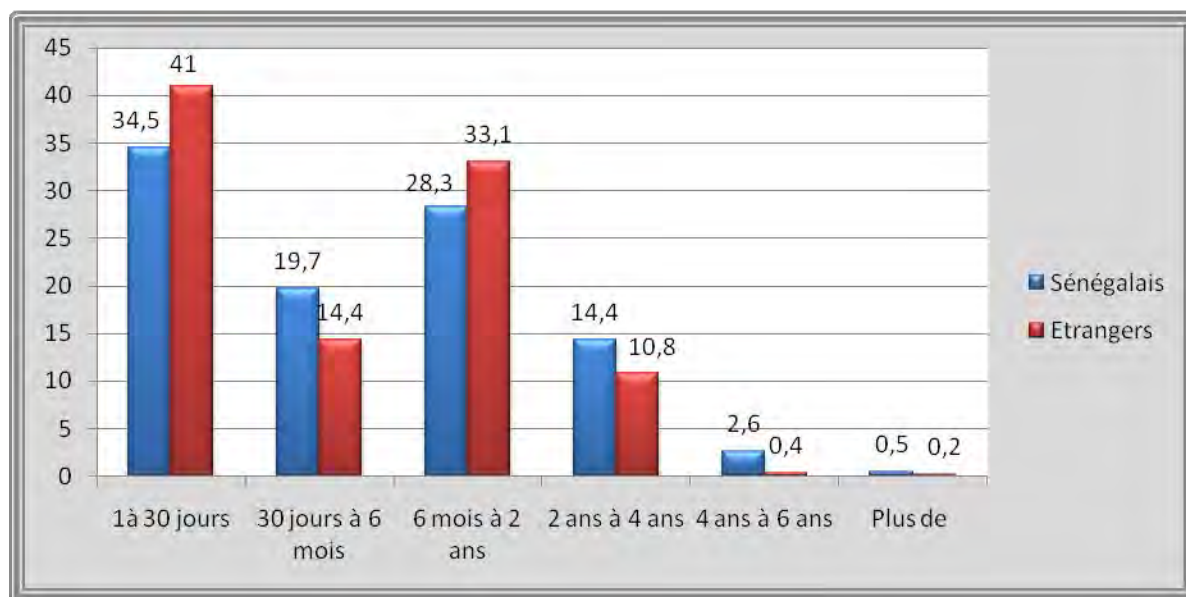


Source : Traitement des données de la DAP, 2010

f) Répartition de la proportion des détenus provisoires par durée de détention selon la nationalité

Au 31 Décembre 2010, 41,0% des détenus provisoires de nationalité étrangère ont connu une durée de détention allant de 1 à 30 jours dans les MAC et Camp pénal, contre 34,5% pour les Sénégalais. On observe la même tendance pour les détenus provisoires dont la durée de détention est de 6 mois à 2 ans avec 33,1 % pour les étrangers contre 28,3% pour les sénégalais. Cependant, on assiste à un retournement de situation pour la durée de détention de 30 jours à 6 mois et celle de 2 à 4 ans où nous avons respectivement : 19,7% (30 jours à 6 mois) et 14,4% (2 à 4 ans) pour les sénégalais contre 14,4% (30 jours à 6 mois) et 10,8% (2 à 4 ans) pour les étrangers.

Graphique 6.6 : Distribution des détenus provisoires par durée de détention selon la nationalité



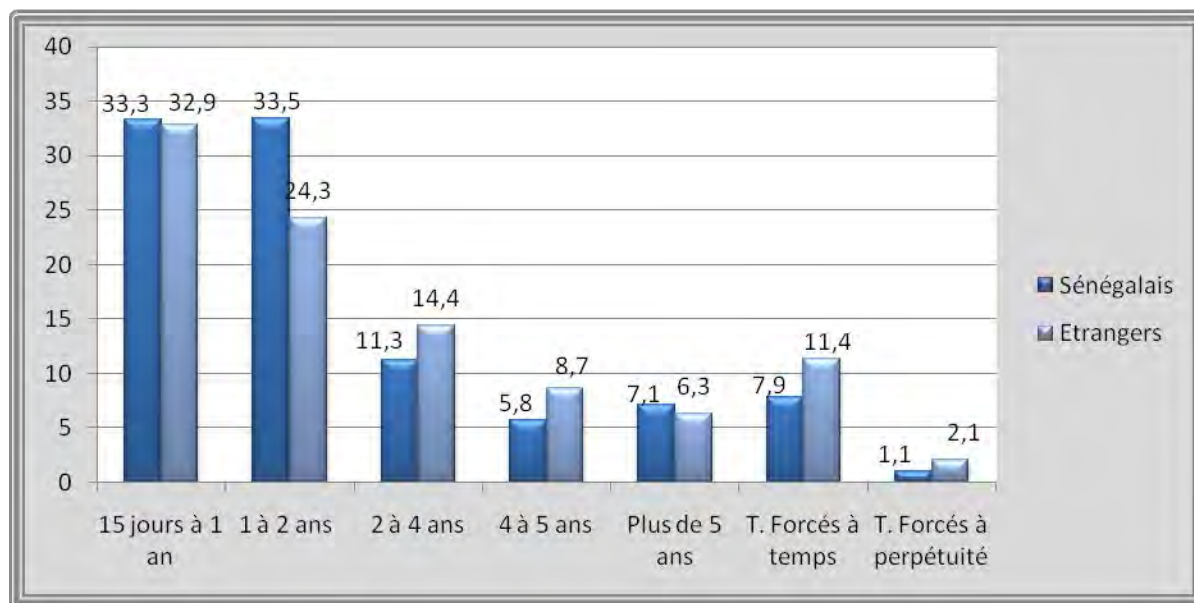
Source : Traitement des données de la DAP, 2010

En définitive, d'une manière générale les détenus provisoires qui purgent une peine allant de 1 à 30 jours, de 6 mois à 2 ans, de 30 jours à 6 mois et ceux dont la durée de détention varie de 2 à 4 ans sont plus représentatifs au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction et Camp Pénal. Pour les détenus provisoires ayant été détenus durant 1 à 30 jours ou pendant 6 mois à 2 ans les étrangers sont mieux représentés que les sénégalais. Tandis que pour les détenus provisoires de 30 jours à 6 mois et ceux de 2 à 4 ans, on retrouve plus de sénégalais que d'étrangers, (**voir graphique ci-dessus**).

g) Répartition de la proportion des condamnés par durée de détention selon la nationalité

La représentation statistique des condamnés par durée de détention selon la nationalité montre que pour les Sénégalais, 33,5% ont purgé une peine allant de (1 à 2ans), 33,3% (15 jours à 1an) et 11,3% (2 à 4 ans). Cependant, pour une durée de détention qui varie de 15 jours à 1 an, de 1 à 2 ans, de 2 à 4 ans et pour les travaux forcés à temps, les étrangers représentent respectivement 32,9% ; 24,3% ; 14,4% et 11,4%. Ainsi, ces statistiques suggèrent que la durée de détention est plus élevée chez les nationaux exceptée celle de 2 à 4 ans pour laquelle les étrangers sont légèrement plus nombreux avec 14,4% contre 11,3% pour les sénégalais, (**voir graphique ci-après**).

Graphique 6.7 : Distribution des condamnés par durée de la peine selon la nationalité



Source : Traitement des données de la DAP, 2010

Globalement la durée de détention la plus fréquente chez les condamnés est de 15 jours à 1 an et de 1 à 2 ans et dans une moindre mesure de 2 à 4 ans. Par contre, les travaux forcés à perpétuité constituent la durée de détention la moins fréquente chez les condamnés, comme il ressort dans le **graphique ci-dessus**.

h) Population carcérale par type d'infraction selon l'âge et le sexe

L'analyse des infractions consignées dans le **tableau 7** permet d'identifier et d'apprécier la nature des types de déviations aux normes sociales. En effet, pour les cas d'infraction notés en 2010, il ressort à la lumière des résultats du **tableau 7** ci-dessous que le vol constitue le type d'infraction qui a été le plus perpétré, soit 34,9% des cas. Il est suivi de l'usage et le trafic de stupéfiants (24,6%), du viol-attentat aux mœurs (9,7%), de l'escroquerie (8,9%) et du meurtre-assassinat-parricide (6,3%).

En plus, il faut ajouter qu'en ce qui concerne les stupéfiants, malgré les mesures et les programmes mises en œuvre en vue de stopper la recrudescence de ce fléau aux impacts négatifs, la situation demeure très préoccupante. En effet, à la date du 31 Décembre 2010 sur un total de 7179 individus détenus, 1769 cas sont détenus pour usage de drogues, soit 24,6%.

Du reste, les statistiques sur les cas d'infraction les plus fréquents selon l'âge et le sexe font ressortir la situation ci-après.

De 13 à 18 ans, 49,0% des cas de vol et 13,4% de l'usage et le trafic de stupéfiants enregistrés concernent des individus de sexe masculin. Tandis que pour les femmes de la même tranche d'âge, 45,5% d'entre elles ont commis une infraction liée à l'infanticide-avortement, 27,3% ont été écrouées pour vol et 18,2% pour usage et trafic de stupéfiants.

De 19 à 26 ans, l'infraction la plus fréquente est le vol qui concerne 41,1% des hommes, même si 19,6% de l'usage et le trafic de stupéfiants et 14,1% des viols-attentats aux mœurs leur sont imputables. Il est suivi de l'infanticide-avortement (32,4%), des Coups et Blessures Volontaires (CBV) (13,5%) et dans une moindre mesure de l'usage et le trafic de stupéfiants (10,8%) et du vol (10,8%). Ces types d'infraction, hormis l'usage et le trafic de stupéfiants et le vol, sont commis dans la majorité des cas par des femmes, comme l'indiquent les statistiques susmentionnées.

De 27 à 36 ans, 40,4% des cas de vol, 20,9% de l'usage et le trafic de stupéfiants et 10,5% de l'escroquerie sont commis par des hommes. Alors que 31,1% des cas d'infanticide-avortement ; 18,4% de l'usage et le trafic de stupéfiants ; 15,5% des cas de vol et 12,6% des Coups et Blessures Volontaires (CBV) sont perpétrés par des femmes.

De 37 à 46 ans, les hommes commettent comme infractions : l'usage et le trafic de stupéfiants (33,6%) et le vol (29,4%), tandis que pour les femmes, il s'agit du vol (27,9%), des Coups et Blessures Volontaires (CBV) (18,0%) et de l'usage et le trafic de stupéfiants (13,1%).

De 47 à 56 ans, l'usage et le trafic de stupéfiants (33,4%), le vol (20%) et l'escroquerie (13,2%) sont les infractions le plus répandues chez les hommes. Il en est de même chez les femmes où l'usage et le trafic de stupéfiants représentent 37,5%, le vol 21,9% et l'escroquerie 15,6%.

Pour les individus âgés de plus de 56 ans, les cas d'infractions les plus récurrentes varient selon les deux sexes. Ainsi en ce qui concerne les hommes, il faut noter : l'usage et le trafic de stupéfiants (32,8%), le vol (21,0%) et l'escroquerie (10,8%). Cependant, s'agissant des femmes, les cas d'infraction notés sont insignifiants et ne se prêtent pas à une analyse statistique vue la faiblesse des effectifs.

Tableau 6.7 : Distribution des effectifs carcéraux par infraction selon le sexe et l'âge

Type d'infraction	Age																								Ensemble	Pourcentage (%)
	13 à 18 ans				19 à 26 ans				27 à 36 ans				37 à 46 ans				47 à 56 ans				Plus 56 ans					
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme				
Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%			
Meurtre-Assassinat Parricide	10	6,7	-	-	101	5,8	2	2,7	160	6,3	2	1,9	98	6,3	3	4,9	68	9,1	-	-	6	3,2	1	50	451	6,3
Infanticide-Avortement	-	-	5	45,5	-	-	24	32,4	-	-	32	31,1	-	-	5	8,2	-	-	2	6,3	-	-	-	-	68	0,9
Empoisonnement	-	-	-	-	-	-	1	1,4	-	-	1	1,0	-	-	1	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	3	0,0
C.B. Volontaires	10	6,7	-	-	91	5,2	10	13,5	102	4,0	13	12,6	47	3,0	11	18,0	10	1,3	2	6,3	9	4,8	-	-	305	4,2
Homicide volontaire involontaire	-	-	-	-	18	1,0	1	1,4	44	1,7	1	1,0	18	1,2	2	3,3	7	0,9	-	-	4	2,2	-	-	95	1,3
Viol-Attentat aux mœurs NIFSS	12	8,1	-	-	245	14,1	3	4,1	197	7,8	8	7,8	144	9,3	5	8,2	61	8,1	3	9,4	15	8,1	-	-	693	9,7
Proxénétisme			-	-	-	-	-	-	2	0,1	-		1	0,1	-		-	-		-	-	-	-	-	3	0,0
Vols	73	49,0	3	27,3	714	41,1	8	10,8	1021	40,4	16	15,5	455	29,4	17	27,9	150	20,0	7	21,9	39	21,0	-	-	2503	34,9
Escroquerie A. C.	3	2,0	-	-	99	5,7	6	8,1	264	10,5	2	1,9	135	8,7	3	4,9	99	13,2	5	15,6	20	10,8	-	-	636	8,9
Recel	5	3,4	-	-	32	1,8	4	5,4	68	2,7	5	4,9	35	2,3	2	3,3	43	5,7	-	-	12	6,5	-	-	206	2,9
Faux, usage faux			-	-	15	0,9	2	2,7	17	0,7	1	1,0	20	1,3	1	1,6	9	1,2			-	-	-	-	65	0,9
Vagabondage-Mendicité	3	2,0	-	-	6	0,3	-	-	9	0,4	-	-	-	-	-	-	1	0,1			-	-	-	-	19	0,3
Usage et trafic de stupéfiants	20	13,4	2	18,2	340	19,6	8	10,8	527	20,9	19	18,4	520	33,6	8	13,1	251	33,4	12	37,5	61	32,8	1	50	1769	24,6
Rébellion-Outrage à agent	1	0,7	-	-	9	0,5	-	-	12	0,5	-	-	1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	0,3
Détournement deniers publics	-	-	-	-	1	0,1	2	2,7	10	0,4	1	1,0	8	0,5	-	-	10	1,3	-	-	7	3,8	-	-	39	0,5
Fraudes	-	-	-	-	1	0,1	-		3	0,1	-	-	3	0,2	-	-	-	-	-	-	1	0,5	-	-	8	0,1
Atteinte à la sûreté de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,0
Autres délits	12	8,1	1	9,1	64	3,7	3	4,1	88	3,5	2	1,9	64	4,1	3	4,9	42	5,6	1	3,1	12	6,5	-	-	292	4,1
Total	149	100,0	11	100,0	1736	100,0	74	100,0	2525	100,0	103	100,0	1549	100,0	610	100,0	751	100,0	320	100,0	186	100,0	2	100,0	7179	100,0

Source : Traitement des données de la DAP, 2010

VI.3.2.3. Répartition de la population des détenus provisoires de longue durée dans les MAC selon le sexe

Le nombre de cas de longue détention provisoire s'est accru en dépit de la tenue régulière des sessions de cours d'assises. Au 31 Décembre 2010, deux cent quatre vingt sept (287) cas ont été recensés contre deux cent soixante quinze (275) en 2009, soit une augmentation de 12 cas pour l'année 2010. On observe des pics dans certaines régions pénitentiaires comme Dakar, Thiès, Ziguinchor, Saint-Louis et Louga.

Tableau 6.8 : Répartition de détenus provisoires de longue durée au niveau des MAC selon le sexe

Etablissements pénitentiaires	Homme	Femme	Ensemble
Maison d'Arrêt de Rebeuss	144	-	144
M.A.F. de Liberté VI	-	10	10
MAC/F de Rufisque	-	3	3
MAC du Pavillon Spécial	5	1	6
MAC de Thiès	23	1	24
MAC de Diourbel	17	0	17
MAC de Kaolack	7	1	8
MAC de Saint-Louis	18	1	19
MAC de Ziguinchor	17	3	20
MAC de Kolda	4	2	6
MAC de Tambacounda	3	-	3
MAC de Bignona	2	-	2
MAC de Louga	15	1	16
MAC de Dagana	1	-	1
MAC de Matam	5	1	6
MAC d'Oussouye	2	-	2
Total	263	24	287

Source : DAP, 2010

MAC= Maison d'Arrêt et de Correction

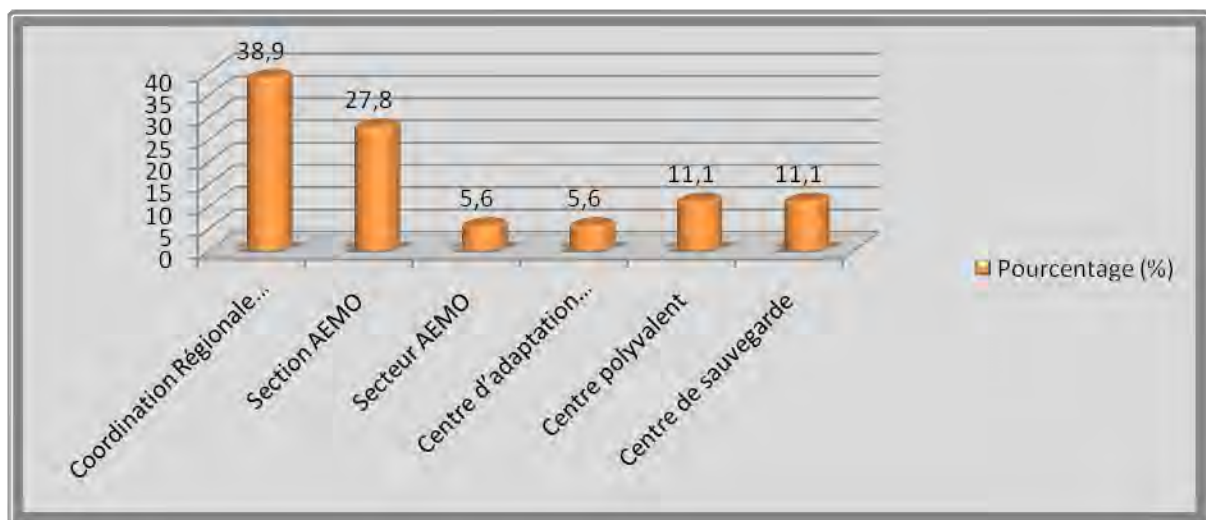
Ces longues détentions au détriment des détenus sont en partie liées aux lenteurs du système judiciaire résultant du grand nombre de dossiers en souffrance au niveau des cabinets d'instructions et des juridictions. En effet, le personnel judiciaire est insuffisant par rapport au volume d'affaires à juger. Quand est-il de l'éducation surveillée et de la protection sociale ?

VI.4. ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉDUCATION SURVEILLÉE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

VI.4.1. LES STRUCTURES D'ACCUEIL D'ÉDUCATION SURVEILLÉE ET DE PROTECTION SOCIALE

Les différents types de structures en charge de l'éducation surveillée et de la protection sociale sont au nombre de quatre. Il s'agit des services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), des centres d'adaptation sociale, des centres polyvalents et des centres de sauvegarde. Il apparaît dans le graphique ci-dessous la prédominance des services AEMO par rapport aux autres services d'éducation surveillée et de protection sociale. En effet, les coordinations AEMO présentes dans toutes les régions font 38,9% des services extérieurs de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale. Elles sont suivies par les sections AEMO (27,8%) qu'on retrouve dans 10 départements dont Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque, Thiès, Tivaouane, Mbour, Bambey, Mbacké et Bignona. Enfin, il faut noter l'existence de quatre (04) centres polyvalents et de quatre (04) centres de sauvegarde en plus des deux (02) secteurs AEMO et des deux (02) centres d'adaptation sociale qui sont moins représentés.

Graphique 6.8 : Distribution des types de structures d'éducation surveillée et de protection sociale



Source : Traitement des données de la DESPS, 2010

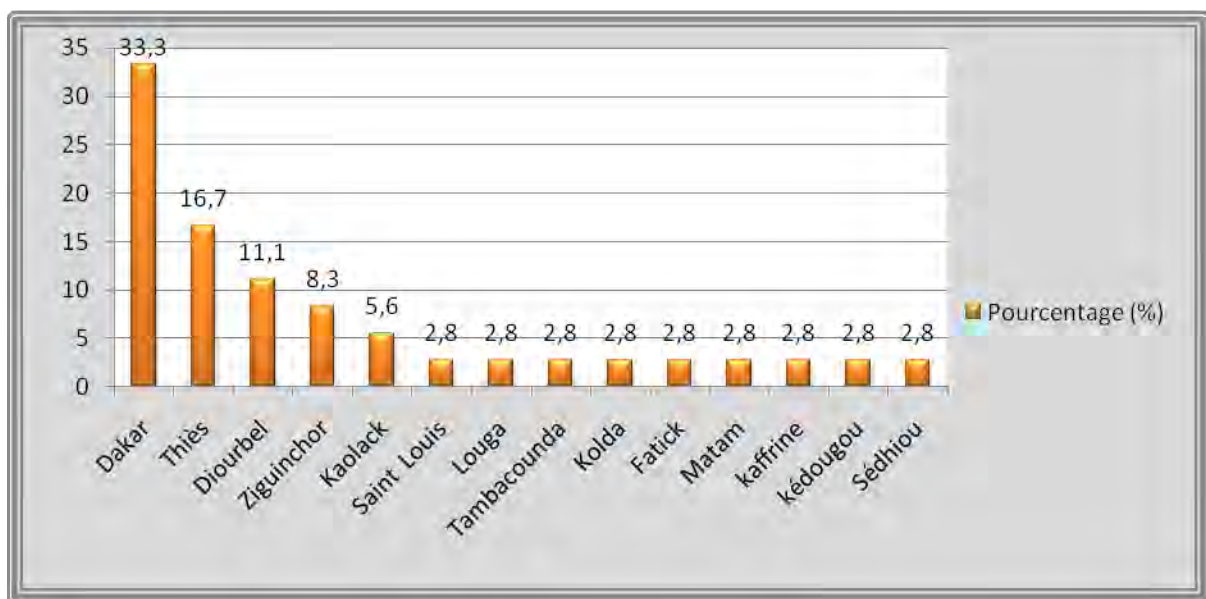
AEMO= Action Educative en Milieu Ouvert

Le graphique ci-dessus montre donc une large prédominance des structures AEMO. Toutefois, des disparités sont notées à l'échelle nationale dans la répartition des différentes structures d'accueil. En clair, la plupart des structures d'éducation surveillée et de la protection sociale sont implantée dans la capitale (Dakar).

Cependant, les centres polyvalents sont implantés aussi bien à Dakar (Liberté 6 et Thiaroye), qu'à Diourbel et Kaolack. Il en est de même pour les centres de sauvegarde qu'on retrouve hormis à Dakar (Pikine et Cambérène), dans les régions de Thiès et Ziguinchor (Kandé) et pour les centres d'adaptation sociale établis non seulement dans la région de Dakar à Sébikotane (Rufisque), mais aussi dans la région de Thiès à Nianing (Mbour).

Pourtant, il existe des disparités dans la répartition des structures au niveau national comme le montre le graphique ci-après :

Graphique 6.9 : Distribution régionale des structures d'accueil d'éducation surveillée et de protection sociale



Source : Traitement des données de la DESPS, 2010

La spécificité de la région de Dakar avec ses 12 structures d'accueil, soit 33,3% des structures d'éducation surveillée et de protection sociale, résulte du fait qu'elle abrite tous les types de structures d'accueil. Elle est suivie des régions de Thiès avec six (06) structures d'accueil, soit 16,7% ; Diourbel quatre (04), soit 11,1% ; Ziguinchor trois (03), soit 8,3% et Kaolack deux (02), soit 5,6%. Chacune des neuf autres régions ne dispose que d'une coordination AEMO. Cet état des faits déteint sur la situation du personnel d'éducation surveillée et de la protection qui fait l'objet de la section suivante.

VI.4.2. SITUATION DU PERSONNEL D'ÉDUCATION SURVEILLÉE ET DE PROTECTION SOCIALE

D'une manière générale, pour l'année 2010, l'effectif total du personnel des éducateurs spécialisés est de 137 agents dont 02 en position de stage et 01 en disponibilité. Cela représente un effectif de 134 éducateurs effectivement en service au niveau des structures d'éducation surveillée et de protection sociale. Le personnel est en majorité composé d'hommes représentant 60,5% de l'effectif total, alors que les femmes ne font que 39,5%.

En moyenne, nous avons 3 éducateurs spécialisés par structure d'accueil. Néanmoins, la situation du personnel diffère d'un service à un autre. C'est ainsi qu'au niveau des services AEMO, on se retrouve avec un nombre de deux à trois éducateurs spécialisés dans un département ou une région. Les centres d'adaptation sociale et les centres polyvalents qui sont des structures fermées fonctionnent avec en moyenne 07 éducateurs spécialisés pour les premiers cités et 04 pour les seconds. Les centres de sauvegarde quant à eux fonctionnent avec un effectif de 05 à 06 éducateurs spécialisés.

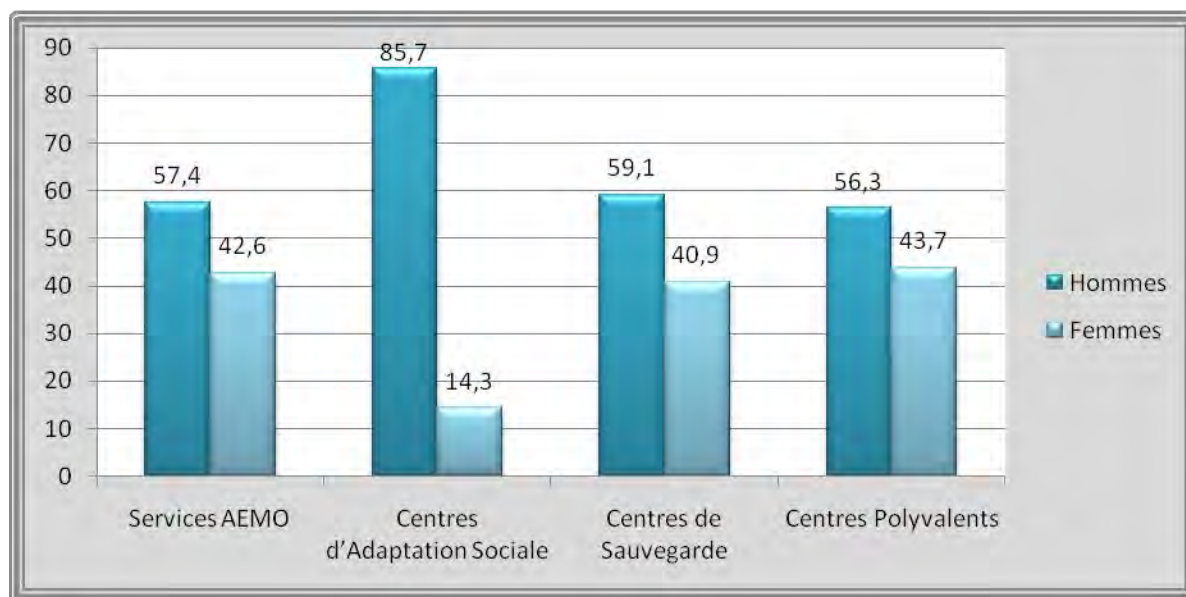
Tableau 6.9 : Nombre moyen d'éducateurs spécialisés par structure d'accueil

Type de structures	Nombre de structures	Effectif du personnel éducateur spécialisé	Moyenne éducateur par service
Services AEMO	26	68	02 à 03
Centres d'adaptation sociale	2	14	7
Centres de sauvegarde	4	22	05 à 06
Centres Polyvalents	4	16	4
Total	36	120	3

Source : Traitement des données de la DESPS, 2010

Si on compare les deux sexes, on constate que les femmes sont moins représentées que les hommes dans toutes les structures d'accueil comme il ressort dans le graphique suivant.

Graphique 6.10 : Distribution du personnel des éducateurs spécialisés par structure d'accueil selon le sexe



Source : Traitement des données de la DESPS, 2010

En somme, la distribution du personnel d'éducation surveillée et de la protection fait état de disparités dans la distribution de ce personnel entre les structures d'accueil et en fonction du sexe à l'échelle nationale. En effet, 60,5% des éducateurs spécialisés sont des hommes contre 39,5% pour les femmes.

Cependant, les résultats consignés dans le tableau suivant indiquent que cette situation n'est pas homogène, si on considère les différentes régions du pays. En effet, sur les 50% de l'effectif des éducateurs spécialisés en service dans la région de Dakar, 69,8% sont constitués de femmes. Tandis que les régions de Thiès, Diourbel, Kaolack et Ziguinchor disposent respectivement de 15% ; 8,2% ; 6,7% et 5,2% des éducateurs spécialisés parmi lesquels les femmes sont faiblement représentées avec un pourcentage de 1,9% dans cinq régions et inexistant dans six autres. Pour les régions restantes, la situation est également en faveur des hommes.

Tableau 6.10 : Distribution des éducateurs spécialisés par région selon le sexe

Région	Effectifs éducateurs spécialisés					
	Masculin	Pourcentage (%)	Féminin	Pourcentage (%)	Ensemble	Pourcentage (%)
Dakar	30	37,0	37	69,8	67	50
Thiès	13	16,0	7	13,2	20	15
Diourbel	10	12,3	1	1,9	11	8,2
Kaolack	5	6,2	4	7,5	9	6,7
Kaffrine	2	2,5	0	0,0	2	1,5
Fatick	2	2,5	0	0,0	2	1,5
Saint Louis	2	2,5	1	1,9	3	2,2
Louga	2	2,5	1	1,9	3	2,2
Tambacounda	2	2,5	0	0,0	2	1,5
Ziguinchor	6	7,4	1	1,9	7	5,2
Kolda	2	2,5	0	0,0	2	1,5
Matam	2	2,5	0	0,0	2	1,5
Sédhiou	2	2,5	0	0,0	2	1,5
Kédougou	1	1,2	1	1,9	2	1,5
Total	81	100,0	53	100,0	134	100
Pourcentage (%)	60,5	-	39,5	-	100	-

Source : Traitement des données de la DESPS, 2010

VI.4.3. NOTES SUR LA SITUATION DES ENFANTS

VI.4.3.1. Prise en charge des enfants

L'effectif global des enfants pris en charge au niveau des services d'éducation surveillée et de la protection sociale pour l'année 2010 s'élève à 6764. Les garçons représentent 3964 ; soit 58,6% contre 2800 pour les filles ; soit 41,4 %.

Tableau 6.11 : Répartition des enfants pris en charge selon le sexe

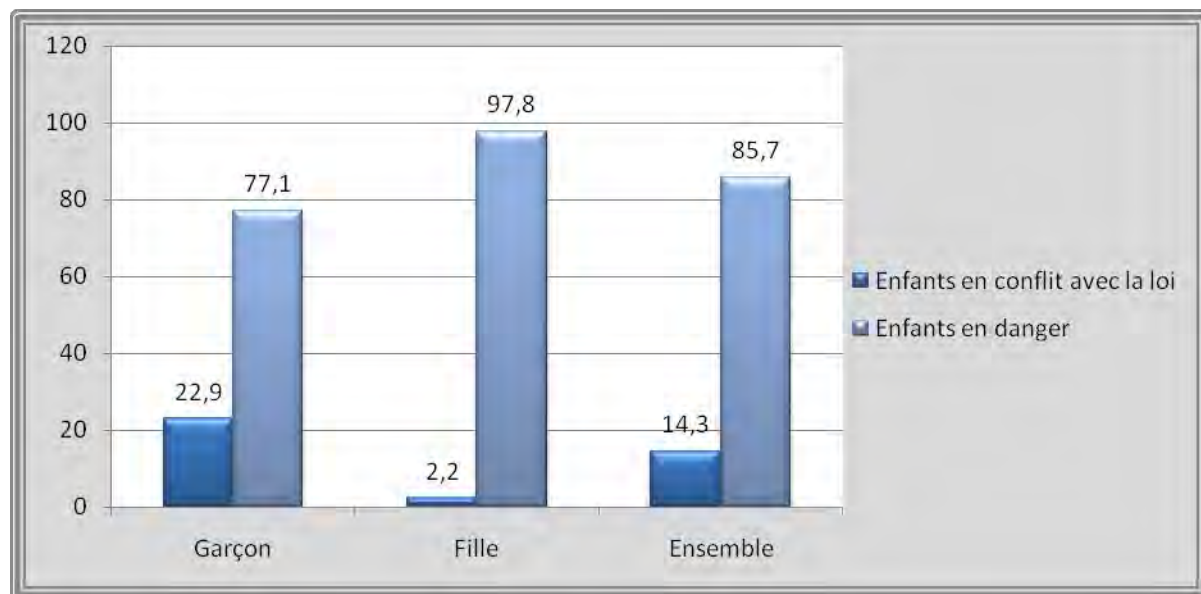
Enfants pris en charge	Garçons	Filles	Ensemble
Effectif	3964	2800	6764
Pourcentage (%)	58,6	41,4	100

Source : Traitement des données de la DESPS, 2010

Cependant, avec un nombre d'éducateurs spécialisés de 134 au total, le ratio éducateur-enfant s'établit à 1 éducateur pour 50 enfants, alors que la norme internationale est de 1 éducateur pour 7 enfants, d'où un déficit de 832 éducateurs.

En plus, pour l'ensemble des 6764 enfants pris en charge, 14,3% sont en conflit avec la loi, et 85,7% sont en danger. En comparant les deux sexes, on se rend compte que pour les enfants en danger, on décompte 97,8% parmi les filles contre 77,1 % pour les garçons. Ainsi, pour les enfants en conflit avec la loi, la situation s'inverse avec 22,9% pour les garçons contre 2,2% pour les filles (**voir graphique ci-dessous**).

Graphique 6.11 : Distribution des mineurs en conflit avec la loi et des mineurs en danger selon le sexe



Source : Traitement des données de la DESPS, 2010

La région de Dakar, en raison du nombre important de ses structures et de la densité de sa population, accueille plus d'enfants avec 3061 enfants, soit 45,3% de l'effectif total. Elle est suivie des régions de Diourbel et de Louga avec respectivement 9,9% et 8,9% ; des régions de Thiès et de Ziguinchor avec 7,9% et 7,5% ; des régions de Saint-Louis et de Kaolack avec 6,8% et 6,4% ; des régions de Tambacounda et de Matam avec 3,0% et 2,2%. Les régions de Kaffrine, Sédhiou, Kolda, Fatick et Kédougou ont un taux inférieur à 1%.

Par ailleurs, il convient de mentionner aussi que parmi les enfants pris en charge, la proportion d'enfants en danger est beaucoup plus élevée dans les régions de Dakar (48,4%), Louga (9,3%), Thiès (8,7%), Diourbel (8,4%), Ziguinchor (8,0%), Saint-Louis (6,8%) et Kaolack (6,0%). Alors que pour les enfants en conflit avec la loi, les pourcentages les plus élevés sont notés dans les régions de Dakar (26,4%), Diourbel (18,7%), Matam (14,0%), Kaolack (8,6%), Tambacounda (8,0%), Saint-Louis (6,5%) et Louga (6,3%), (**voir tableau 6.12**)

Tableau 6.12 : Situation comparative de la prise en charge des enfants au niveau régional

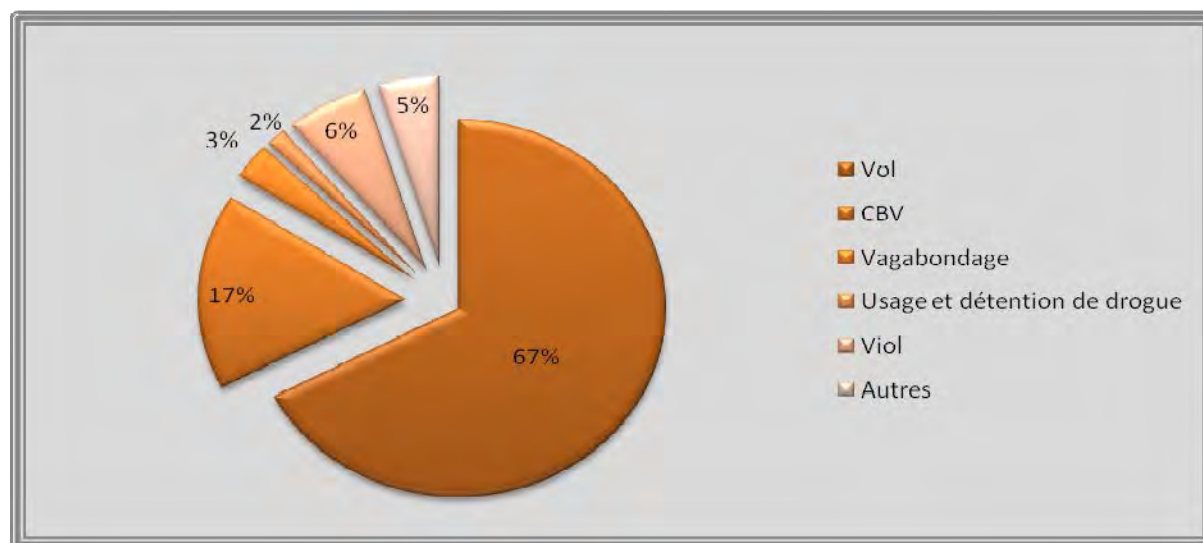
Région	Effectif enfants en conflit avec la loi	Pourcentage (%)	Effectif enfants en danger	Pourcentage (%)	Effectif total	Pourcentage Total (%)
Dakar	256	26,4	2805	48,4	3061	45,3
Kaolack	83	8,6	350	6,0	433	6,4
Thiès	28	2,9	503	8,7	531	7,9
Diourbel	181	18,7	486	8,4	667	9,9
Louga	61	6,3	538	9,3	599	8,9
Saint Louis	63	6,5	395	6,8	458	6,8
Tambacounda	78	8,0	127	2,2	205	3,0
Ziguinchor	39	4,0	465	8,0	504	7,5
Fatick	15	1,5	17	0,3	32	0,5
Kolda	11	1,1	9	0,2	20	0,3
Matam	136	14,0	13	0,2	149	2,2
Kaffrine	12	1,2	50	0,9	62	0,9
Sédhiou	7	0,7	29	0,5	36	0,5
Kédougou	-	-	7	0,1	7	0,1
Total	970	100,0	5794	100,0	6764	100,0

Source : Traitement des données de la DESPS, 2010

VI.4.3.2. Distribution des différentes infractions commises par les enfants

La distribution des types d'infractions commises par les enfants permet de mesurer le niveau du risque encouru par ces derniers lors de leur forfait. Ainsi, le vol constitue l'infraction la plus commise par les mineurs avec 67,3% des causes d'arrestation. Cette infraction est suivie par les Coups et Blessures Volontaires (CBV) 16,8% ; le viol 6,4 % ; les autres infractions 4,8% et le vagabondage 3,1%. L'usage et la détention de drogue ne représentent que 1,6% des infractions commises (**voir graphique suivant**).

Graphique 6. 12 : Distribution des différents types de délits commis par les enfants



Source : Traitement des données de la DESPS, 2010 ; CBV : Coups et Blessures Volontaires

Ces différents types de forfaits commis par les enfants nécessitent la mise en place d'un système de protection sociale pour les enfants.

VI.4.3.3. Protection sociale des enfants : le cas des prestations familiales

Les prestations familiales allouées par la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) pour l'année 2010 couvrent plus de la moitié des enfants de moins de 15 ans ; soit 64,2%. Tandis que pour les enfants âgés de 15 à 21 ans, on note un niveau de pénétration de 35,8%.

Tableau 6. 13 : Proportion d'enfants couverts par les prestations familiales

Estimation du nombre d'enfants couverts par les prestations familiales en 2010	Nombre d'enfants 0-14 ans	Pourcentage d'enfants couverts âgés de 0-14 ans	Nombre d'enfants de 15-21 ans	Pourcentage d'enfants couverts âgés de 15-21 ans	Total enfants couverts
Allocation CSS (2010)	302 383	64,2	168 779	35,8	471 162

Source : Traitement des données du Système d'information de la CSS, 2010

CONCLUSION

Ce chapitre apporte la preuve que malgré la modernisation du secteur de la justice à travers la mise en place du Programme Sectoriel Justice (PSJ) et l'amélioration des moyens financiers du système judiciaire national par l'instauration du Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT), il reste beaucoup à faire. En effet, nonobstant la baisse du nombre d'écroués par rapport à l'année 2009 au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction et Camp pénal, l'effectif moyen mensuel des détenus a connu une hausse au cours de l'année 2010. Il en est de même pour les cas de détention de longues durées. La situation des enfants demeure aussi encore préoccupante, vu le pourcentage très élevé d'enfants en danger et celui non négligeable de mineurs en conflit avec la loi. Cette situation témoigne des manquements du système judiciaire national dus à l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers qui ne permettent pas de répondre de manière adéquate aux besoins sociaux des populations en matière de justice.